

Accompagner la nutrition du sportif

RS7081 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	331r
Formacode(s)	43070, 43440, 15454
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	28/02/2025
Date d'échéance	28/02/2030

Certificateur(s)

AUDREY DELATER · SIRET : 45176671100076

AUDREY DELATER · SIRET : 45176671100068

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Il est aujourd'hui admis que la nutrition peut représenter à elle seule, 70% voir 80 % des objectifs dans une pratique sportive. Ainsi, tout sportif consciencieux devrait considérer son alimentation en tant qu'outil indispensable à la préservation de sa santé, à l'amélioration de ses performances, de sa composition corporelle et à l'optimisation de sa récupération.

Partant de ce principe, la certification « Accompagner la nutrition du sportif » a été conçue pour répondre à la demande des Diététiciens diplômés du BTS afin de compléter leur formation au métier et d'être en capacité de prendre en charge le suivi nutritionnel de sportifs et développer cette spécialité? pour enrichir leur offre de service.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

C1. Établir un diagnostic anthropométrique spécifique à un public de sportifs au travers d'un outil de bilan individuel, en identifiant le sport pratiqué, l'intensité, la fréquence, la durée et l'objectifs souhaité du sportif (perte de poids, prise de masse musculaire, réathlétisation préparation à une compétition...), en questionnant l'individu sur son environnement et contraintes de vie personnelle et professionnelle, en recueillant les données de la composition corporelle à l'aide d'outils de mesures impédance-métriques, pour valider la faisabilité des résultats souhaités ou réajuster l'objectif de départ.

C2. Établir le diagnostic nutritionnel spécifique à un public de sportifs au travers d'un outil de bilan individuel, en utilisant des méthodes d'évaluation et techniques de reformulation, en recueillant les habitudes alimentaires du sportif et l'usage de compléments alimentaires, en identifiant les comportements alimentaires déviants, en analysant les données alimentaires recueillies, en mobilisant ses connaissances de la diététique et de la nutrition sportive, pour identifier le recours au dopage ou d'éventuelles conduites dopantes afin de proposer un protocole d'actions hygiéno-diététiques personnalisé et adapté aux objectifs définis visant l'autonomie alimentaire du sportif dans une approche prévention santé.

C3. Concevoir un protocole d'actions hygiéno-diététiques personnalisé, illustré par des fiches outils éducatives au format papier ou numérique, en tenant compte des besoins nutritionnels spécifiques à une pratique sportive (sports d'endurance, de force, de vitesse ou à catégorie de poids) , en expliquant au sportif les écarts entre ses habitudes et la stratégie alimentaire à adopter, en déterminant des actions adaptées aux résultats anthropométriques recueillis, en définissant la méthode et la fréquence d'accompagnement pertinente pour faciliter la compréhension et la bonne application au quotidien des recommandations effectuées.

C4. Suivre la mise en œuvre du protocole d'actions hygiéno-diététiques personnalisé, en reprenant les mesures impédance-métriques lors de points de contrôle périodiques prédéfinis,, en ajustant le plan d'accompagnement alimentaire personnalisé du sportif au regard de sa capacité à appliquer avec régularité et constance les

recommandations données pour atteindre les objectifs fixés, en révisant les objectifs de départ du sportif au regard de sa capacité à appliquer avec régularité et constance les recommandations données pour préserver la santé de l'individu afin de surveiller la bonne application et l'utilisation des fiches outils éducatives mises à disposition du sportif.

C5. Conseiller sur les bonnes pratiques de complémentation alimentaire et de consommation de produits diététiques du sportif, en recueillant les habitudes de consommation de produits diététiques et compléments alimentaires, en utilisant les données de l'Australian Sports Commission afin d'éviter les risques pour la santé, en décryptant les étiquettes des compléments alimentaires et produits diététiques du sportif afin de prévenir les dérives et les risques de conduite dopante, éduquer le sujet dans ses actes d'achat et de consommation et ainsi lui permettre d'atteindre ses objectifs rapidement et durablement.

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Code de la santé publique : Titre VII : Profession de diététicien (Articles L4371-1 à L4372-2)

Il en ressort notamment les articles suivants :

Article L4371-1

// Modifié par Loi n°2007-127 du 30 janvier 2007 - art. 14 () JORF 1er février 2007

Est considérée comme exerçant la profession de diététicien toute personne qui, habituellement, dispense des conseils nutritionnels et, sur prescription médicale, participe à l'éducation et à la rééducation nutritionnelle des patients atteints de troubles du métabolisme ou de l'alimentation, par l'établissement d'un bilan diététique personnalisé et une éducation diététique adaptée.

Les diététiciens contribuent à la définition, à l'évaluation et au contrôle de la qualité de l'alimentation servie en collectivité, ainsi qu'aux activités de prévention en santé publique relevant du champ de la nutrition.

Article L4371-2

// Modifié par LOI n°2023-379 du 19 mai 2023 - art. 10

Seules peuvent exercer la profession de diététicien les personnes titulaires des diplômes, des certificats ou des titres mentionnés à l'article L. 4371-3

ou titulaires de l'autorisation prévue à l'article L. 4371-4

ou mentionnées à l'article L. 4371-7.

L'intéressé porte le titre professionnel de diététicien, accompagné ou non d'un qualificatif.

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Le dispositif de formation conduisant à la certification « Accompagner la nutrition du sportif » est accessible aux publics exerçant le métier de Diététicien et disposant d'au moins une des qualifications suivantes :

- BTS Diététique,
- DUT génie biologique option diététique
- BUT génie biologique option diététique et nutrition

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

La certification est acquise selon les conditions suivantes :

- Toutes les compétences visées au référentiel sont validées par le jury.
- Aucune fraude, tentative de fraude ou de plagiat n'a été relevée par le jury.

Le résultat attribué aux candidats consiste en l'obtention ou la non-obtention de la certification. Aucune validation partielle n'est possible.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le jury se compose de deux évaluateurs indépendants, non-salariés de l'organisme certificateur et n'ayant pas entretenu de lien personnel ni professionnel avec l'un des candidats à la certification.

Les évaluateurs sont tous des professionnels en exercice dans les domaines de la diététique sportive et/ou de la nutrition du sportif et/ou du sport.

Base légale

Date de décision	28/02/2025
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	28/02/2030
Date de dernière délivrance possible	27/08/2030

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RS6280

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/7081/>

Où se former

Formations référencées	1
Organismes	1
Régions couvertes	0
Prix indicatif	1 690 €

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	39
Parcours menés à terme	23
Taux d'achèvement	59 %
Période	09/2025 – 09/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	41
Montant total engagé	87 290 €
Coût moyen par dossier	2 129 €
Durée moyenne	142 h
Période	04/2025 – 09/2026
France compétences	88 %
Reste à charge titulaire	11 %
France Travail	1 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.